



Réunion du Conseil municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire le :

VENDREDI 20 MARS 2026
À 20H00
À L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER
7 AVENUE AUGUSTE-DURU

ORDRE DU JOUR

Installation du Conseil municipal
Désignation d'un secrétaire de séance

1. Élection du Maire
2. Détermination du nombre des Adjoints
3. Élection des Adjoints
4. Lecture de la Charte de l'Élu local et des articles législatifs du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine